



## **1. LES AVANCÉES DE L'INITIATIVE PPTE RENFORCÉE**

- Les ministres ont constaté les efforts des institutions de Bretton Woods (IBW) en termes d'anticipation des points de décision de certains pays. Cependant, ils ont recommandé à la communauté internationale et aux IBW de redoubler d'efforts pour s'assurer que les 20 pays prévus – et de préférence beaucoup plus de 20 pays – pour atteindre leur point de décision fin 2000, l'atteindront bien d'ici à la fin de l'année. Ils ont souligné que cet objectif risque de ne pas être atteint sans une flexibilité accrue en termes de conditionalités et plus d'importance donnée aux actions menées dans certains pays pour la réduction de la pauvreté.
- Les ministres ont recommandé à la communauté internationale de s'assurer que les pays ne sont pas soumis à de soudaines hausses du service de la dette après leurs points de décision ou d'exécution. Ils ont souligné que tous les créanciers – et plus précisément ceux pour lesquels le remboursement du service est important – doivent être préparés à partager le fardeau afin d'empêcher de telles hausses.
- Les ministres ont souligné que tous les pays devraient avoir la garantie d'obtenir suffisamment de financement pour réduire la pauvreté, plus particulièrement les pays sortant d'un conflit ou victimes de catastrophes naturelles et ceux soumis à des chocs externes répétés (hausses du cours du pétrole, des prix à l'exportation, etc.). Ils ont recommandé à la communauté internationale de trouver de nouveaux mécanismes de financement compensatoire et conjoncturel (en termes concessionnels) permettant de protéger les PPTE contre les chocs, dans la mesure où ces derniers ne peuvent prétendre aux engagements de crédit conjoncturels ni au fonds de facilité de financement compensatoire et de financement pour imprévus.
- Les ministres ont recommandé aux IBW d'étudier le fardeau de la dette intérieure dans toutes les analyses de viabilité de la dette (AVD) afin d'évaluer la totalité du fardeau fiscal de la dette – sans suggérer que l'allègement de la dette intérieure doive se faire au travers de l'Initiative PPTE.
- Les ministres ont approuvé la requête du G7 enjoignant tous les créanciers bilatéraux du Club de Paris d'adhérer à leur proposition d'annulation de la dette APD qui est complémentaire à l'allègement PPTE, ainsi que de garantir que la dette non APD post date butoir sera traitée à chaque fois que cela sera nécessaire pour atteindre les seuils de viabilité.
- Les ministres ont vivement recommandé au Congrès américain d'approuver tous les financements restants relatifs aux contributions des Etats-Unis à l'Initiative PPTE, dans la mesure où ce retard contribue à différer les contributions des donateurs et d'autres pays latino-américains et par là même, l'allègement attendu par plusieurs PPTE d'Amérique Latine. En outre, ce retard pourrait se répercuter sur le financement d'autres créanciers multilatéraux.
- Les ministres ont invité la communauté internationale à accélérer et renforcer l'allègement de la dette octroyé par les gouvernements n'appartenant pas au Club de Paris. Si ces créanciers n'octroyaient pas d'allègement, les ministres ont suggéré que le calcul de l'allègement PPTE soit réexaminé pour tenir compte du fait que l'allègement ne serait pas octroyé tel que prévu.

## **2. NOUVEAUX FINANCEMENTS ET RÉDUCTION DE LA PAUVRETÉ**

- Les ministres ont réitéré leur détermination à maintenir la stabilité macro-économique et à poursuivre les réformes économiques, ainsi qu'à accélérer leurs efforts en termes de réduction de la pauvreté.
- Les ministres ont expliqué qu'il est essentiel d'assurer que les ressources allouées à l'allègement de la dette seront complémentaires à celles antérieurement engagées pour l'aide au développement.
- Les ministres ont recommandé le maximum de flexibilité en termes d'octroi de l'allègement de la dette, particulièrement à l'occasion des chocs externes fréquents auxquels de nombreux PPTE sont confrontés.
- Les ministres ont rappelé aux pays industrialisés qu'une plus grande contribution au financement de la réduction de la pauvreté dans les PPTE serait d'éliminer les barrières commerciales, permettant ainsi aux PPTE d'acquiescer eux-mêmes les ressources nécessaires à l'éradication de la pauvreté.
- Les ministres ont souligné qu'il est nécessaire d'obtenir des flux d'aide complémentaires ainsi que des engagements à long terme pour soutenir les programmes nationaux de réduction de la pauvreté afin d'atteindre les objectifs internationaux de développement.
- Les ministres ont invité la communauté internationale à éviter de décevoir les attentes des populations des PPTE en ce qui concerne l'élaboration des Documents stratégiques de réduction de la pauvreté (DSRP), en assurant le maximum d'anticipation des ressources relatives à l'allègement de la dette et en les octroyant dès le point de décision.
- Les ministres ont recommandé à la communauté internationale de considérablement réduire le nombre de conditions listées dans les programmes de Facilité pour la réduction de la pauvreté et la croissance (FRPC), plus particulièrement pour atteindre le point d'exécution. Ils ont également demandé à ce qu'un effort soit fait pour se focaliser sur les conditions essentielles à la réduction de la pauvreté au lieu d'étendre les critères à de plus larges réformes.
- Les ministres ont accentué la nécessité pour les IBW d'ajuster les méthodes de calcul des déficits budgétaires ciblés dans les FRPC afin de permettre que les fonds obtenus au travers de l'allègement de la dette soient utilisés au maximum pour les dépenses complémentaires en termes de réduction de la pauvreté.